



Demande d'autorisation d'abattage avant mise à l'enquête publique (20 jours)

Afin que la demande soit prise en compte, ce formulaire doit être entièrement complété de manière lisible et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. La demande effectuée par un mandataire qualifié doit être accompagnée d'une procuration et d'une copie de votre pièce d'identité. Dans certains cas, la Municipalité se réserve le droit de demander des compléments d'information.

Propriétaire(s) nom/prénom :

Adresse : Parcelle n° :

Tél : Mail :

Nom de l'entreprise en charge des travaux :

Tél : Mail :

A la demande il faut joindre, un plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) ainsi que des photos du/des arbres en question.

Désignation exacte du/de(s) arbre(s) faisant l'objet de la demande :						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Diamètre en cm (art. 2 RPA)	Hauteur en mètres	Âge (ans)	Etat de santé
1						
2						
3						
4						

Pour rappel, l'article 14.6 RGATC (zone faible densité) mentionne "... un arbre majeur au moins doit être planté pour chaque tranche de 500 m2 d'un bien-fonds bâti".

Motifs de la demande :

.....

Compensation prévue par le propriétaire : oui non

Essence(s) d'arbre(s) proposée(s) :

Lieu et date : Signature du propriétaire :

À noter, qu'il vous faut attendre l'autorisation municipale avant de procéder à l'abattage.

RESERVE AU SERVICE TECHNIQUE

Reçu le : Envoyé au garde forestier le :

Préavis du garde forestier

Les renseignements de la page 1 sont :

Exact

Inexact. Justifier :.....

Motif(s) à faire figurer dans l'affiche du pilier public

N° sur plan	Nombre	Essence	Diamètre en cm	Motif(s) retenu(s) pour abattage (selon les motifs 1 à 4 ci-dessous à préciser)

Motif(s) retenu(s) pour abattage : (art. 15, règlement RLPNMS, pt 1 à 4)

1. La plantation prive un local d'habitation préexistant de son ensoleillement normal dans une mesure excessive
2. La plantation nuit notablement à l'exploitation rationnelle d'un bien-fonds ou d'un domaine agricoles
3. Le voisin subit un préjudice grave du fait de la plantation
4. Des impératifs l'imposent tels que : l'état sanitaire d'un arbre, la sécurité du trafic, la stabilité des rives bordant un cours d'eau, la création d'une route ou la canalisation d'un ruisseau

Remarques :

Enquête :

- Soumis à l'enquête avant abattage
- Soumis à l'enquête après abattage pour mesure de sécurité « URGENT »

Compensation :

Plantation(s) compensatoire(s) demandée(s)			
Nombre	Essence	Hauteur min.	Implantation

POUR PREAVIS DU GARDE-FORESTIER :

Vu sur place le : En présence de :

Préavis : positif négatif

Date : Signature :

SERVICE TECHNIQUE :

Mis à l'enquête : du au

Contrôle de la plantation le :